

**RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS EXTERNE DE
TECHNICIEN GÉOMÈTRE
DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2022

JUIN 2022

I – Présentation du concours

Le concours est régi par le décret n° 2010-983 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des géomètres-cadastreurs des Finances publiques.

L'arrêté du 19 mai 2011 modifié par l'arrêté du 15 janvier 2018 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade de technicien géomètre du corps des géomètres-cadastreurs des Finances publiques.

1-1 Conditions pour concourir

Le concours est ouvert aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes : être titulaire du baccalauréat ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

1-2 Nature et programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de technicien géomètre des Finances publiques, visant à confirmer, pour chaque candidat, les aptitudes au poste et les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- Épreuves écrites d'admissibilité :

Épreuve n° 1 : (durée : 3 heures – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5) : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier.

Le dossier ne peut excéder 20 pages.

Épreuve n° 2 : (durée : 3 heures – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5) : résolution d'un ou plusieurs problèmes ou exercices - Épreuve à options :

- Mathématiques ;

- Topographie et systèmes d'information géographique.

- Épreuve orale d'admission :

Une épreuve d'admission obligatoire.

Épreuve : (durée : 25 minutes – coefficient 8 – note éliminatoire inférieure à 5) : Entretien avec le jury destiné à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels ainsi que sa motivation.

1-3 Composition du jury

Nathalie ANDRÉ, administratrice des Finances publiques adjointe, est nommée en qualité de présidente du concours au titre de l'année 2022.

Un arrêté en date du 20 janvier 2022 nomme huit membres de jury en qualité de concepteurs de sujets des épreuves écrites d'admissibilité.

Un arrêté en date du 1^{er} avril 2022 fixe la constitution du jury de l'épreuve orale d'admission composé de quatre membres.

1-4 Nombre de postes

Un arrêté ministériel du 26 novembre 2021 autorise au titre de l'année 2022, le recrutement de 16 techniciens géomètres du corps des géomètres-cadastrateurs des Finances publiques pour le concours externe.

II – Présentation des candidats

2-1 Inscrits au concours et taux de présence aux épreuves

Le nombre de candidats inscrits en 2022 est de 270 contre 232 en 2020, soit une hausse de 16,38 %.

Sur les 270 candidats convoqués aux épreuves d'admissibilité, 63 ont composé¹, soit un taux de présence de 23,33 %.

Sur les 41 candidats admissibles, 33 se sont présentés à l'épreuve d'admission, soit un taux de présence de 80,49 %.

2-2 Lauréats

La moyenne générale du concours² est de 11,52/20 contre 11,88/20 en 2020. La dispersion des moyennes des candidats est comprise entre 8,31/20 et 14,86/20.

S'agissant des admis sur la liste principale, la proportion des hommes et des femmes est respectivement de 94 % et 6 % (81 % et 19 % en 2020).

L'âge moyen des admis sur liste principale est de 36 ans, le plus jeune lauréat étant âgé de 22 ans et le plus âgé de 50 ans.

III – Épreuves écrites d'admissibilité

3-1 Généralités

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 24 et 25 janvier 2022.

À l'issue de la réunion du jury d'admissibilité du 23 février 2022, 41 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection de 2,56 (rapport entre le nombre d'admissibles et le nombre de postes offerts).

¹ La présence est comptabilisée à partir de la participation à au moins une épreuve d'admissibilité.

² Résultats cumulés des épreuves d'admissibilité et d'admission.

3-2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites d'admissibilité s'établit à 9,44/20 (contre 10,23/20 en 2020).

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 : Réponses à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier – coefficient 4 – note éliminatoire < 5.

Sur 270 candidats convoqués, 63 ont composé dans cette épreuve.

Dispersion des notes

	2022	2020
Moyenne générale	11,39	10,31
Note la plus élevée	18,00	19,25
Note la plus faible	02,50	02,00
Notes ≥ 15 (1)	7 11,11 %	5 8,62 %
12 ≤ notes < 15 (2)	23 36,51 %	14 24,14 %
Notes ≥ 12 (3) <i>Total cumul (1)+(2)</i>	30 47,62 %	19 32,76 %
10 ≤ notes < 12 (4)	15 23,81 %	15 25,86 %
Notes ≥ 10 (5) <i>Total cumul (3)+(4)</i>	45 71,43 %	34 58,62 %
Notes < 10	18 28,57 %	24 41,38 %
Notes éliminatoires	2 3,17 %	4 6,90 %
TOTAL (composants à l'épreuve)	63	58

La moyenne générale de l'épreuve n° 1 s'établit à 11,39/20, en hausse de 1,08 points par rapport à 2020. En 2022, la proportion de notes supérieures ou égales à 10/20 augmente de 12,81 points par rapport au concours précédent. Deux notes éliminatoires sont attribuées contre 4 en 2020 (- 3,73 points).

Épreuve n° 2 : Résolution d'un ou plusieurs problèmes ou exercices et/ou réponses à des questions, au choix du candidat à l'inscription – coefficient 6 – note éliminatoire < 5.

Sur 270 candidats convoqués, 63 ont composé dans cette épreuve.

L'option « Mathématiques » reste, comme en 2020, l'option majoritairement choisie.

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Mathématiques	47	74,60 %
Topographie	16	25,40 %
Total	63	100 %

Dispersion des notes

	2022	2020
Moyenne générale	8,13	10,17
Note la plus élevée	18,75	18,00
Note la plus faible	0,00	01,50
Notes ≥ 15 (1)	8 12,70 %	10 17,24 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	8 12,70 %	13 22,42 %
Notes ≥ 12 (3) <i>Total cumul (1)+(2)</i>	16 25,40 %	23 39,66 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	8 12,70 %	8 13,79 %
Notes ≥ 10 (5) <i>Total cumul (3)+(4)</i>	24 38,10 %	31 53,45 %
Notes < 10	39 61,90 %	27 46,55 %
Notes éliminatoires	18 28,57 %	7 12,07 %
TOTAL participants à l'épreuve	63	58

La moyenne générale obtenue à l'épreuve d'admissibilité n° 2, en baisse, s'établit à 8,13/20 en 2022 contre 10,17/20 en 2020. La proportion de notes supérieures ou égales à 10/20 est en baisse de 15,35 points par rapport au concours précédent. En 2022, 18 notes éliminatoires sont attribuées contre 7 en 2020 (+16,50 points en proportion).

3-3 Appréciation des travaux des candidats

Un effort est attendu sur le soin des copies et la maîtrise de la langue française, beaucoup de copies étant mal présentées et contenant trop de fautes d'orthographe.

Épreuve n° 1 :

Les correcteurs relèvent une bonne compréhension des documents constitutifs du dossier et une correcte identification des éléments utiles pour répondre aux questions.

Si le sujet est traité dans son intégralité par la quasi-totalité des composants, il est toutefois constaté des réponses le plus souvent descriptives et présentées sous forme d'énumération. Les réponses manquent de structuration, la juxtaposition des éléments tirés du dossier ne permet pas de mettre en évidence un raisonnement.

Peu de candidats font preuve d'un esprit de synthèse et de reformulation. Les meilleures copies sont celles qui présentent, en réponse à la question n°1, un plan, avec introduction et conclusion, ainsi que celles qui mettent en perspective les documents. La présidente conseille aux candidats de se préparer à la méthodologie de cette épreuve

Enfin, de nombreuses copies sont desservies par des fautes d'orthographe, de grammaire et d'accord. Le lexique est également trop souvent imprécis. Une meilleure maîtrise de la langue française et une relecture approfondie pour corriger ces erreurs sont attendues.

Épreuve n° 2 :

– Mathématiques

Le sujet est construit autour de quatre exercices recouvrant les grands thèmes du programme du concours. Les questions sont accessibles aux candidats qui disposent des acquis attendus dans les domaines abordés.

L'exercice 2 sur les barycentres, pourtant très classique dans sa construction, est celui qui a été le moins bien traité par les composants. L'exercice 3 portant sur l'étude d'une suite est le mieux réussi.

Les meilleurs candidats se démarquent par leur capacité à traiter correctement l'ensemble du sujet avec l'argumentation adéquate, y compris pour les questions nécessitant plus de technicité.

Une fraction significative de candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, ce qui démontre un niveau global de connaissances en deçà de celui attendu.

Les candidats sont invités à se référer aux annales des années précédentes pour apprécier le niveau requis, compléter leurs connaissances le cas échéant et s'exercer utilement. nées précédentes pour apprécier le niveau requis et s'exercer utilement.

– Topographie et systèmes d'information géographique

Le niveau est assez hétérogène et en baisse par rapport au concours organisé en 2020.

De nombreux candidats ne sont pas inspirés par le sujet et rendent des copies quasi blanches. De fait, le nombre de notes éliminatoires attribué pour cette option s'en ressent (25,00 %).

Les exercices sont également souvent traités de manière aléatoire, y compris à l'intérieur de chaque exercice. Il est dans ce cas difficile de suivre la progression du raisonnement et d'apprécier la compréhension de la copie. Bien que le résultat soit incorrect, une minorité de candidats posent des calculs et démontrent ainsi tout de

même leurs connaissances en termes de formules mathématiques. Les meilleurs candidats ont su démontrer leurs connaissances techniques.

IV – Épreuve orale d'admission

4-1 Formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation au recrutement et à la lutte contre les discriminations, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP.

4-2 Contexte de déroulement des épreuves orales

L'épreuve orale, qui consiste en un entretien destiné à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et sa motivation, s'est déroulée du 4 au 6 avril 2022 dans les locaux de l'ENFiP, 10 rue du centre Noisy-le-Grand.

Sur 41 candidats admissibles, 33 étaient présents aux épreuves orales. Deux commissions ont été constituées.

4-3 Données chiffrées

D'une durée de 25 minutes, l'entretien avec le jury est affecté d'un coefficient 8 et toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Les résultats obtenus à l'épreuve orale d'admission et la dispersion des notes sont les suivants :

	2022	2020
Moyenne	11,79	11,58
Note la plus élevée	20,00	18
Note la plus faible	4,00	4,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	5 15,15 %	8 23,53 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	13 39,40 %	9 26,47 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	18 54,55 %	17 50,00 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	6 18,18 %	6 17,65 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	24 72,73 %	23 67,65 %
Notes < 10	9 27,27 %	11 32,35 %
Notes éliminatoires (entretien uniquement)	1	1
TOTAL participants à l'épreuve	33	34

La moyenne de l'épreuve est en très légère hausse (11,79 en 2022 contre 11,58 en 2020). Une note éliminatoire a été attribuée.

La moyenne générale du concours³ s'établit à 11,52/20 en 2022 contre 11,88/20 en 2020, la dispersion des moyennes générales est comprise entre 8,31/20 et 14,86/20.

4-4 Appréciation du jury

Une majorité de candidats ont respecté la durée impartie de 5 minutes pour leur présentation de parcours. S'il est remarqué un effort de structuration des idées, les acquis d'expérience auraient toutefois pu être mieux valorisés pour démontrer la motivation à exercer le métier de technicien-géomètre.

Constat identique aux années précédentes, le niveau des connaissances générales sur l'environnement économique et financier reste relativement faible. Certains candidats ont toutefois fait l'effort de recherche et de documentation sur la DGFIP, l'actualité et les réformes en cours dans la sphère cadastrale. Quelques inscrits n'ont montré aucun intérêt pour le métier auquel ils ont pourtant postulé.

Le meilleur candidat disposait d'une bonne vision de l'environnement de la DGFIP et a témoigné d'un réel attrait pour les missions du cadastre. Faisant preuve d'esprit d'analyse, il maîtrisait aussi bien les aspects topographiques que fiscaux du métier de technicien-géomètre et, dans les mises en situation, il a apporté des réponses pragmatiques ou susceptibles de faire évoluer le service public.

Les candidats au concours doivent s'attacher à une préparation rigoureuse afin de démontrer leurs aptitudes à exercer un métier à caractère technique et leur motivation à intégrer une équipe au sein d'une administration d'État en charge de multiples missions de service public en évolution permanente.

Les épreuves d'admissibilité permettent notamment d'apprécier la clarté et la rigueur du raisonnement, l'esprit de synthèse et la capacité du candidat à mobiliser, dans un délai donné, des connaissances générales et universitaires suffisamment maîtrisées. Les candidats sont invités à ne pas faire d'impasse sur le programme des épreuves et à s'entraîner à la rédaction de réponses structurées.

L'épreuve orale d'admission permet de confirmer le projet professionnel des candidats, pour un premier emploi ou une reconversion, et d'apprécier leur bon sens dans les mises en situation. Il est fortement conseillé aux candidats de renforcer leur culture générale, en particulier leur niveau de connaissances sur le monde économique et financier, ainsi que sur les missions et l'actualité de la DGFIP.

La Présidente du jury,

Signé

Nathalie ANDRÉ

Administratrice des Finances publiques adjointe

³Résultats cumulés et pondérés des épreuves d'admissibilité et d'admission